

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL:08 36 29 11 11 OU WWW.INFOGREFFE.FR

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AU
COMPTES DU MAINE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "

53810 CHANGE

V/REF :
N/REF : 76 B 88 / A-806

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 15/05/2003, SOUS LE NUMERO A-806,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 29/03/2003
ACTES DE NOMINATION DES ORGANES DE GESTION, D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU MAINE
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "
53810 CHANGE

R.C.S LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

LE GREFFIER

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ETABLI SUR PAPIER TRAME

SOFIDEM

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 80.000 €

Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck

Parc d'Activités « Les Morandières »

53810 CHANGE

RCS LAVAL B 308 636 737

-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES VERBAL DU 29 MARS 2003

L'an deux mil trois,

Le 29 mars, à dix heures,

Les actionnaires de la Société SOFIDEM LADONNE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 80.000 Euros, divisé en 4.157 actions de 19,24 euros environ chacune, dont le siège social est à CHANGE (53810) - Rue Jean-Baptiste Lamarck - Parc d'Activités Les Morandières,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Directoire en date du 14 mars 2003.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

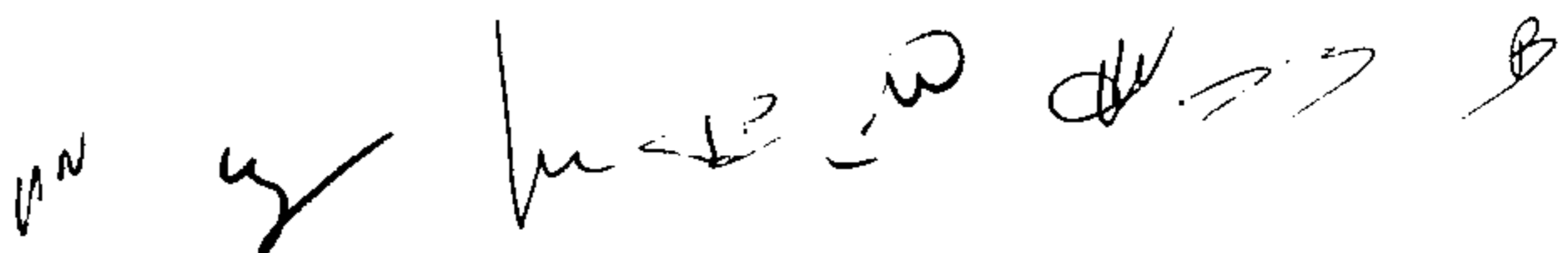
L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul NOURY en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jean-Jacques PERRIN et Monsieur Joël BOISGONTIER sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Pierre RENAUDIN, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 4.157 actions sur les 4.157 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le président déclare en outre que Monsieur Alain CHEVAL, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 mars 2003.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- les copies des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2002,
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Directoire et Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire au Comptes sur les comptes et le bilan dudit exercice,
- Examen et approbation des comptes l'exercice clos le 30 septembre 2002 et quitus aux membres du Directoire,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbations desdites conventions,
- Affectation du résultat,
- Désignation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est ensuite faite à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Directoire puis du rapport établi par le Conseil de Surveillance. Ensuite, est donnée lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

(Handwritten signatures and initials)

Ces présentations et lectures effectuées, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 176.501,41 €, de la manière suivante en tenant compte de l'acompte sur dividende décidé lors de la réunion du Directoire du 23 octobre 2002 :

Montant et origine des sommes à affecter	Affectations proposées et postes concernés
Résultat net: Bénéfice: 176.501,41 €	Dotations aux Postes de réserves: Réserve Légale: Autres Réserves: 66.501,41 € Réserves indisponibles : Réserves Réglementées: (Plus-Values à LT) Report à Nouveau:
Autres prélèvements complémentaires: Sur prime: Sur réserve légale: Sur autres réserves: Sur report à nouveau antérieur:	Distribution de Dividendes: Dividende Global: 110.000,00 € (hors avoir fiscal) Acompte du 23 octobre 2002
TOTAL : 176.501,41 €	TOTAL : 176.501,41 €

Handwritten notes:
Z
h
W. 40
O. B
M.

Pour rappel, ce dividende était assorti d'un avoir fiscal correspondant à 50 % du montant versé pour les personnes physiques et à 15 % du montant versé pour les personnes morales.

Le prélèvement aura lieu exclusivement sur du résultat taxé au taux normal d'impôt société à 33 1/3 %.

Handwritten signatures:
M. Z h W O B

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes	Avoir fiscal
30.09.2001	0	0
30.09.2000	0	0
30.09.1999	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix plusieurs fois, est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner Monsieur Marc DHERBEY, demeurant La Planche Fagline 35740 PACE en qualité de membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Marc DHERBEY présent accepte le mandat ainsi confié.

DERNIERE RESOLUTION

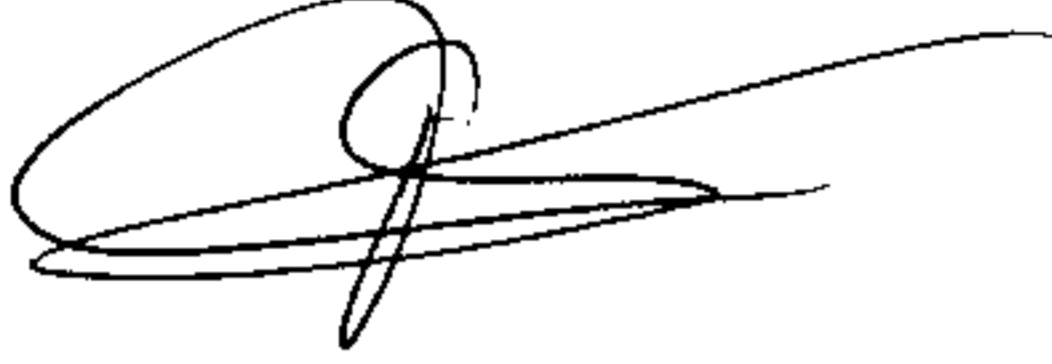
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

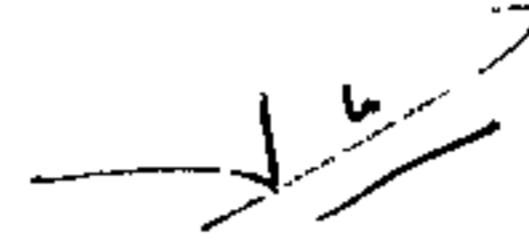
PN ✓ h JF R D → B

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Paul NOURY



Le Secrétaire
Pierre RENAUDIN



Jean-Jacques PERRIN



Les scrutateurs

Joël BOISGONTIER

*Bon pour acceptation des
fonctions de membre du
conseil de surveillance*

Marc DHERBEY ¹

¹ Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance.